

Le Président

N° CS18-7000- 206

Nouméa, le - 8 OCT. 2018

Messieurs les Présidents,

Votre interpellation par lettre ouverte collective du 1^{er} octobre 2018 qui m'a été adressée ainsi qu'aux élus de la Nouvelle-Calédonie appelle, bien évidemment, une réponse. Si je peux comprendre votre inquiétude et celle des personnels de vos entreprises, il me semble que le gouvernement que je préside ne peut être considéré comme inactif, désintéressé par l'évolution du BTP « ou pratiquant la politique de l'autruche ».

Comme vous le soulignez, j'ai effectivement rappelé dès ma déclaration de politique générale de 2015, puis en décembre 2017, toute l'importance économique de votre secteur en termes d'activité, d'investissements et de création d'emplois, mais aussi socialement par l'accès au logement des Calédoniens. J'ai toujours été soucieux de l'évolution de votre secteur d'activité et, à cet égard, j'ai constamment proposé des mesures incitatives, même en période de budgets contraints où le contexte invite plus à la recherche d'économies qu'à de nouvelles dépenses fiscales.

- ✓ C'est ainsi que **nous avons toujours privilégié notre niveau d'investissement** au détriment du fonctionnement, afin de maintenir la commande publique et un volume de dépenses d'investissement réalisées de 9 milliards en moyenne annuelle sur 3 ans.
- ✓ C'est ainsi que le gouvernement a fait voter le 27 janvier 2016 une loi du pays permettant **la création du RILI2** (dispositif de défiscalisation en faveur de logements intermédiaires) et a pris des mesures en 2017 pour inciter les investisseurs locatifs à mettre sur le marché plus de logements et soutenir une politique d'accession à la propriété, notamment à destination des classes moyennes. On sait tout l'effet d'entraînement que procure la **défiscalisation**. Le bilan est significatif, les RILI 1 et 2 représentent plus de 2000 logements construits ou en cours, une dépense fiscale cumulée de 4 milliards de francs CFP en fin d'exercice 2017 et un volume de chiffre d'affaires d'environ 60 milliards pour votre secteur d'activité.
- ✓ C'est ainsi que le 26 septembre 2016, le gouvernement a modifié le dispositif existant du **prêt à taux zéro (PTZ)**, après avoir constaté une baisse de 12% des PTZ accordés en 2015, avec deux objectifs : faciliter l'accession à la propriété des couples sans enfant et augmenter les commandes des entreprises du BTP. Le coût fiscal du PTZ a été de 900 millions en 2017 pour 504 logements octroyés. Depuis sa création, le dispositif a permis de favoriser l'accession à la propriété de 2 933 ménages.

- ✓ C'est ainsi que, face à la conjoncture et à la situation de l'emploi, **les mesures du PULSE** d'octobre 2016, engagées par le gouvernement avec les provinces, étaient destinées à préserver et développer l'emploi. En direction du secteur du BTP, outre la relance du dispositif PTZ évoquée ci-dessus, des mesures d'assouplissement des règles de la commande publique ont été proposées au Congrès avec, notamment, **une réduction des délais de paiement et des avances en trésorerie** sous forme d'acompte. Une enveloppe de 1,7 milliard de francs pour des travaux a été instantanément dégagée. Dans le train de mesures du PULSE, plusieurs d'entre elles ont concerné la **préservation de l'emploi dans le BTP pour conserver les salariés malgré une réduction d'activité** : dispositif de chômage partiel en portant à 1800 heures le plafond d'heures indemnisables (au lieu de 900 heures) par salarié, fixation du taux horaire de l'allocation spécifique de chômage partiel à 100% du salaire minimum garanti horaire du secteur d'activité (au lieu de 66%), prise en charge des cotisations sociales. Ce dispositif a été prolongé en 2018.
- ✓ C'est ainsi que pour l'année 2017, dans le cadre de la **réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques**, ont été intégrés dans la déductibilité des impôts, les travaux de sécurité, les travaux verts ou les travaux d'adaptation du logement à la situation de handicap. Le coût de la dépense fiscale est de 833 millions de francs pour 2017.
- ✓ C'est ainsi que s'ajoutent à ces dispositions des mesures en faveur de la **déduction des intérêts d'emprunts, des exonérations sur les revenus fonciers ou de droits d'enregistrement pour la construction de logements sociaux**.

Pour terminer mon propos, je corrigerai une de vos données sur le nombre de logements sociaux livrés. **Selon les chiffres de l'AMOS, le volume de logements sociaux locatifs livrés en 2018 par les trois bailleurs sera de 616 pour un montant de 14 milliards de francs (et non de 350 logements par an comme vous le dites dans votre courrier).**

Ces mesures propres au gouvernement ne sont pas isolées.

- ✓ Lors de l'examen de la loi de finance pour 2016 par le Parlement en novembre 2015, grâce à l'action de nos députés, **l'Aide fiscale à l'investissement outre-mer en faveur du logement social et du secteur productif a été prolongée jusqu'à l'horizon 2025**.
- ✓ Pour accélérer l'instruction **des dossiers de défiscalisation nationale**, je me suis personnellement entretenu avec nos députés, à Paris, le 19 septembre dernier, avec le ministre de l'Action et des comptes publics, Monsieur Gérard DARMANIN, de modalités particulières pour la Nouvelle-Calédonie qui devraient permettre de réduire de moitié les délais d'instruction. Le ministre viendra, en réponse à ma sollicitation, en Nouvelle-Calédonie, fin janvier-début février 2019 pour entériner ce nouveau processus. Je rappelle également que nous avons déjà pu ramener de 18 à 6 mois les délais d'instruction sur le logement social depuis que son instruction a été délocalisée en NC.
- ✓ La réforme en province Sud du mode de financement des opérations sociales locatives en 2015, **les aides provinciales à la construction et à la rénovation** dans le cadre de la réforme du code des aides à l'habitat en 2018 montrent une même volonté et la poursuite des mêmes objectifs. Il s'agit pour la province de produire plus de logements publics de qualité, de lutter contre le mal-logement et de soutenir l'accession à la propriété. Pour la

période 2013-2017, la production de logements en province Sud a augmenté de +38 % et le chiffre d'affaires du secteur de + 30 %.

Les efforts consentis par les collectivités ont donc été constants et importants. Ils couvrent un champ suffisamment large de mesures avec le même objectif : soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur du BTP.

J'ose espérer, par ces quelques exemples, vous avoir témoigné et convaincu de notre volonté d'agir en faveur de votre secteur d'activité. J'espère, ainsi, que vous percevez les efforts financiers déployés, tout particulièrement pour votre secteur.

Si l'on observe maintenant le présent et les perspectives. Nul ne conteste que la situation puisse paraître paradoxale à la fois parce que le besoin de logements reste élevé et que le secteur ressent les effets du ralentissement économique et de la fin des grands chantiers qui ont soutenu la demande ces dernières années. Nous ne pouvons pas rester dans cette situation. Dans ce secteur, les indicateurs comme vos informations montrent une grande fragilité, une profonde inquiétude, et nous devons poursuivre nos efforts. C'est pourquoi nous continuerons à avancer à la fois sur la réalisation effective et plus rapide des programmes de construction, la définition et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions comprenant des mesures immédiates et pérennes.

La Nouvelle-Calédonie ne manque cependant pas de chantiers à court terme sur 2018-2019-2020. Celui du Néobus (20 milliards) se termine, mais on peut aussi citer ceux en cours du port autonome (2,6 milliards) ou à venir avec le dragage (5,7 milliards), le terminale croisière, la centrale pays (60 milliards), l'hôtel Hilton de Lifou (3,5 milliards) dont je viens de soutenir le projet de défiscalisation avec celui du cinéma MK2 à Paris (1,7 milliard), la fibre optique OPT (10 milliards), les aérogares de Lifou (1,7 milliard) et de Koné (2,7 milliards), le centre de détention de Koné (3,9 milliards), le carré Rolland (12 milliards), le barrage de Pouembout (43 milliards), les hypermarchés Ballande (5 milliards), le Musée de la Nouvelle-Calédonie (2 milliards), la marina de Nouré (9,5 milliards), les travaux de voirie de la NC et des provinces, le programme de logement social ...

Sur la période 2019-2020 l'ensemble représente environ 280 milliards de francs d'investissements publics et privés.

Pour ce qui relève seulement des projets traités par le service de l'aviation civile et financés par la NC ou l'État, c'est plus de 16 milliards d'investissement pour la période 2018-2021 qui sont programmés. **Les bailleurs sociaux prévoient des mises en chantier de logements sociaux de l'ordre de 20 milliards en 2019.**

Nous mobiliserons la cellule d'urgence du bâtiment afin de recenser avec vous et d'accélérer les projets en cours qui tardent à se réaliser. C'est essentiel, mais cela ne peut suffire. Il nous faut aussi créer les conditions d'une reprise d'activité rapide afin que les carnets de commande se remplissent. Vous proposez un ensemble de mesures réglementaires, fiscales, budgétaires. Elles sont d'ores et déjà examinées par nos services et contribueront à alimenter les réponses concrètes qui vous seront apportées dans les prochains jours. Notre volonté est de donner une nouvelle impulsion qui se traduise par une mobilisation des acteurs publics et privés et un retour de la confiance dans ce secteur. Vous l'avez rappelé, c'est un secteur stratégique avec ses 6800 salariés et 7000 travailleurs indépendants, plus de 900 entreprises et un poids de 11% du PIB.

Je vous propose de nous retrouver dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GERMAIN

The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE' at the bottom. The inner circle features a central emblem with a sun, a star, and a figure holding a torch, surrounded by the words 'PRÉSIDENCE' and 'EMMENT'.

Monsieur le Président de la Fédération calédonienne du BTP (FCBTP)

Monsieur le Président de l'Ordre des Architectes

Monsieur le Président des Importateurs et Distributeurs de NC (SIDNC)

Monsieur le Président de l'Union des Syndicats, Ouvriers et Employés de NC (USOENC)

Monsieur le Président du Syndicat des Commerçants de NC (SCNC)

Monsieur le Président de la COGETRA-NC

Monsieur le Président de l'UT-CFE-CGC